



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 mars 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 03 17-04- Budget principal de la commune -
Approbation du Compte Financier Unique pour 2024

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 01/03/2025
En exercice :	33	
Présents :	25	Affichage de la convocation : 05/03/2025
Pouvoirs :	7	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 20/03/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA (arrivée à la délibération n° 2), Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à M Daniel MALOSSE Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Anne Lanson Mme Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane Gillet. M Christian NEUVILLE donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

✓ Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

✓ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Le compte 1069 n'existant pas en M57, il était nécessaire de procéder à son apurement avant le passage en M57.

Cet apurement n'ayant pas été fait en 2023 par émission d'un mandat, il a été effectué par opération d'ordre non budgétaire à l'ouverture du budget 2024, impactant le résultat cumulé d'investissement

Cela entraîne une correction du résultat cumulé d'investissement comme suit :

Montant cumulé du résultat d'investissement 2023 : - 501 637,07 €

Montant du solde du 1069 reporté sur 1068 (débit) : - 5 526,15 €

Montant cumulé du résultat d'investissement rectifié : - 507 163,22 €

Le résultat cumulé d'investissement 2023 à reporter est de -507 163,22€

Le compte financier unique 2024 peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Recettes (A)	5 505 950,86 €
Dépenses (B)	4 749 962,10 €
Résultat de fonctionnement (C= A-B)	755 988,76 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (D)	144 232,75 €
Résultat de clôture (E = C+D)	900 221,51 €

Section d'investissement	
Recettes (A)	1 961 003,70 €
Dépenses (B)	2 193 217,31 €
Résultat d'investissement (C= A-B)	-232 213,61 €
Résultat d'investissement reporté N-1 (D)	-507 163,22 €
Solde d'exécution (E = C+D)	-739 376,83 €

Reste à réaliser	
Recettes – section d'investissement	478 829,79 €
Dépenses – section investissement	828 762,77 €

Résultat 2024	
Excédent de fonctionnement	900 221,51 €
Besoin de financement	-1 089 309,81 €
Résultat de clôture	-189 088,30 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Compte Financier Unique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le pouvoir de Mme FERNI n'est pas pris en compte

30 suffrages exprimés :

25 voix Pour, 5 contre

MAJORITÉ des suffrages exprimés

APPROUVÉ le compte financier unique pour l'exercice 2024 pour le budget principal et ses budgets annexes.

Accusé de réception en préfecture
069-200047785-20250317-2025031704_04-DE
Reçu le 21/03/2025

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
21.03.2025
et de la publication en mairie le
21.03.2025
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

